

Piloter votre entreprise

Indemnités kilométriques : les meilleures pratiques

THE BEST RUN 





Les entreprises dont les collaborateurs effectuent de nombreux déplacements professionnels n'ignorent rien du casse-tête que représentent les indemnités kilométriques. Compte tenu des trajets parcourus quotidiennement vers leurs différentes antennes et des estimations de distances peu fiables, les relevés kilométriques ont tôt fait de s'additionner. En réalité, **les frais kilométriques comptent parmi les dix premières catégories de dépenses des salariés ;** or, les entreprises demeurent tributaires des estimations de leurs collaborateurs pour les leur rembourser.

Dans la plupart des entreprises, les frais kilométriques et autres dépenses liées à l'utilisation de véhicules à des fins professionnelles constituent la dernière grande catégorie de dépenses reposant sur des chiffres communiqués par les salariés. Et la raison est simple : gérer le grand nombre d'automobilistes composant leurs effectifs et vérifier la totalité de leurs données peut s'avérer délicat, pénible et onéreux. Néanmoins, en laissant leurs employés établir leurs relevés kilométriques sans aucun justificatif, les entreprises augmentent la probabilité d'avoir à traiter des notes de frais intentionnellement « gonflées » et des déclarations inexactes au regard de leurs obligations fiscales et de conformité.

Bien que la démarche puisse paraître compliquée, le fait de prendre des mesures pour gérer les frais de transport et dépenses kilométriques peut permettre à votre entreprise de réaliser des économies. Et la bonne nouvelle, c'est qu'il est très facile de passer à l'action. Cet eBook présente les quatre meilleures pratiques applicables aux relevés kilométriques individuels dans les entreprises de toutes tailles. Ainsi, vous éviterez incidents de parcours et sorties de route à tous les intéressés.

1 Actualisez vos politiques

La politique de votre entreprise concernant les déplacements et notes de frais doit définir clairement les règles à observer pour les indemnités kilométriques. Révissez et ajustez ces directives au moins une fois par an afin de veiller à ce qu'elles demeurent en phase avec les impératifs de votre activité et de vos automobilistes.



Les relevés kilométriques individuels sont, pour la plupart, saisis manuellement; néanmoins, **63 % * des collaborateurs qui se déplacent fréquemment jugent rébarbative la transmission de leurs notes de frais**. Faites-les repartir sur de bonnes bases, avec des consignes aisément accessibles pour garantir leur sécurité, leur contentement et leur conformité.

La politique appliquée par votre entreprise en matière d'indemnités kilométriques doit inclure les informations suivantes:

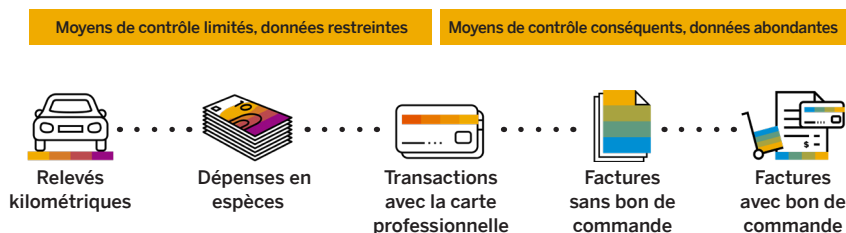
- **La fréquence à laquelle les notes de frais kilométriques doivent être transmises.** Il est préférable d'encourager les salariés à présenter leurs notes de frais kilométriques chaque semaine ou chaque mois, leur gestion quotidienne se révélant souvent trop pesante pour le service financier.
- **Les conditions dans lesquelles l'utilisation d'un véhicule de location est préférable à celle d'un véhicule personnel.** Il convient d'établir un seuil kilométrique au-delà duquel les salariés devront louer un véhicule plutôt que d'utiliser le leur. Et ce, non seulement en raison des économies à la clé, mais aussi pour une question de sécurité.
- **Les différents taux applicables à différents groupes d'employés.** Le fait de définir, dans votre outil de gestion des notes de frais, des taux au titre des frais kilométriques applicables par groupe ou par tranche de kilométrage parcouru (conducteurs non dénommés) vous permet d'appliquer différents taux à différents groupes d'employés dans votre entreprise au sein du même pays.
- **Des indications claires sur ce qui sera remboursé ou non aux salariés.** Le kilométrage parcouru est-il uniquement remboursé en partant du bureau? Ou bien les trajets depuis le domicile sont-ils couverts? Les déplacements effectués le week-end donneront-ils droit à un remboursement? En tenant compte de ces directives, passez en revue les notes de frais kilométriques afin d'isoler les trajets qui dérogent à votre politique et ne doivent pas être remboursés.

* Phocuswright, « Inside the Mind of the Modern Road Warrior », 2017

2 Placez la barre haut

Vous exigez une grande visibilité et une réelle maîtrise sur la plupart des aspects de votre programme de gestion des dépenses. Pourquoi en serait-il autrement des frais et indemnités kilométriques ?

Pour nombre de vos collaborateurs qui sillonnent les routes pour décrocher des contrats, **transmettre chaque jour leurs relevés kilométriques pour être remboursés relève du cauchemar**. Ces salariés doivent décompter les distances parcourues et saisir manuellement les kilométrages correspondants sur leurs notes de frais — sachant que l'absence de justificatifs vous empêche d'effectuer des recoupements. Sur les relevés kilométriques individuels, les entreprises exercent des moyens de contrôle limités et disposent de données restreintes, comparativement aux autres aspects d'un programme de gestion des dépenses.



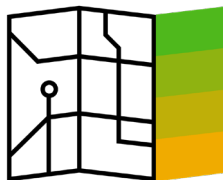
Pour autant, des entreprises telles que la vôtre ne doivent pas se contenter du statu quo.

Vous êtes en droit d'attendre davantage de visibilité et une meilleure maîtrise des dépenses effectuées par vos collaborateurs au nom de votre entreprise, en particulier s'agissant des frais kilométriques. Faites en sorte que votre entreprise prenne en compte et rembourse les kilomètres effectivement parcourus en exigeant des justificatifs pour ces distances. Servez-vous également des données en votre possession pour déterminer le montant consacré aux indemnités kilométriques et repérer les salariés qui parcourent des distances excessives avec leurs véhicules personnels.

3

Soyez précis

Proposez et encouragez l'utilisation d'outils permettant de gagner en précision sur les distances déclarées et remboursées.



L'an dernier, au Royaume-Uni, **222 millions de livres ont été versées au titre des défraiements kilométriques, selon les données de SAP Concur**. Ce poste étant lourd pour nombre d'entreprises, il est important de s'assurer de l'exactitude des distances parcourues donnant droit à un remboursement. D'autant que les experts sectoriels sont convaincus que les salariés exagèrent leur kilométrage et que ces surestimations – intentionnelles ou non – peuvent très vite atteindre des montants conséquents.

Encouragez vos salariés à retracer leur itinéraire et à en vérifier le kilométrage sur Google Maps, ou dotez-les d'un outil automatisant l'intégralité du processus grâce à un suivi GPS, de sorte qu'ils puissent obtenir aisément un relevé précis de la distance effectivement parcourue. Cette justification du nombre de kilomètres réels, gage d'une exactitude accrue, se traduit par des économies significatives et limite la tentation de fraude. De plus, les informations indispensables à vos obligations de conformité et déclarations fiscales sont à portée de main.

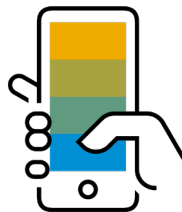
« Avant, nous faisons appel à quantité de systèmes manuels, basés sur Excel. En mettant en œuvre SAP Concur, nous sommes parvenus à uniformiser l'intégralité de notre processus dans le monde entier. Nous disposons également d'une application mobile. Le potentiel est tel que nous bénéficions d'une visibilité accrue sur nos modalités et postes de dépenses. »

– Eric Marceau, [Cirque du Soleil](#)

4

Misez sur le mobile

Reconstituer les distances parcourues par les automobilistes est relativement difficile, mais vous pouvez faciliter cette opération. Exercez vos salariés à suivre leur kilométrage avec un appareil qu'ils connaissent et apprécient déjà : leur téléphone mobile.



Étant donné que vos salariés sont en déplacement à toute heure, il est essentiel que la procédure concernant les frais kilométriques soit **simple, intuitive et automatisée autant que possible**. Vous contribuerez d'ailleurs à améliorer son adoption en leur permettant de retrouver aisément les informations requises en situation de mobilité.

Proposez-leur des solutions mobiles simples d'emploi. Si votre système de gestion des notes de frais est accessible sur les appareils mobiles de vos collaborateurs, ces derniers ont davantage de chances de l'utiliser et de transmettre leurs informations avec exactitude. Voilà qui réduira, au final, les envois de dernière minute, en fin de mois ou de trimestre, et rationalisera le travail du personnel back-office.

20 à 30 %

d'économies peuvent être réalisées sur les frais kilométriques grâce à au suivi automatisé.

Aberdeen, « Technology Impact on Mileage », 2017

Les solutions de suivi GPS telles que [Concur Drive](#) mettent tout simplement fin à l'établissement des relevés kilométriques par les salariés, en enregistrant automatiquement les distances parcourues aux jours et heures souhaités. Drive, qui fait partie intégrante de l'application mobile SAP Concur, décharge votre personnel de la corvée des relevés kilométriques, en générant automatiquement, à partir des relevés kilométriques, des lignes de frais dans Concur Expense. Le temps ainsi gagné par vos collaborateurs peut être réinvesti dans le développement de votre activité.

Il est temps de prendre le contrôle sur les frais kilométriques.



Si les frais kilométriques ne constituent qu'un des volets des dépenses dans votre entreprise, **il s'agit sans doute de l'un des postes les plus difficiles et les plus onéreux à gérer**. Et ces frais, apparemment mineurs, ont tôt fait de s'additionner lorsque plusieurs centaines de salariés parcourent chaque mois plusieurs milliers de kilomètres. Sur ce poste, vous êtes en droit d'attendre un niveau de données et de visibilité du même ordre que pour vos autres dépenses. Avec un meilleur suivi, il y aura moins d'embûches, et la route sera forcément plus agréable !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
concur.fr/concur-drive

LIVRE ÉLECTRONIQUE SUR LES FRAIS KILOMÉTRIQUES (08/18)

© 2018 SAP SE ou société affiliée SAP. Tous droits réservés.

Toute reproduction ou communication de la présente publication, même partielle, par quelque procédé et à quelque fin que ce soit, est interdite sans l'autorisation expresse de SAP SE ou d'une société affiliée SAP.

Les informations contenues ici peuvent être modifiées sans préavis. Certains logiciels commercialisés par SAP SE et ses distributeurs contiennent des composants logiciels qui sont la propriété d'éditeurs tiers. Les spécifications des produits peuvent varier d'un pays à l'autre.

Les informations du présent document ne sont fournies par SAP SE ou par une société affiliée SAP qu'à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte. SAP SE ou ses sociétés affiliées ne pourront en aucun cas être tenues responsables des erreurs ou omissions relatives à ces informations. Les seules garanties fournies pour les produits et services de SAP ou d'une société affiliée SAP sont celles énoncées expressément à titre de garantie accompagnant, le cas échéant, lesdits produits et services. Aucune des informations contenues dans le présent document ne saurait constituer une garantie supplémentaire.

En particulier, SAP SE ou ses sociétés affiliées ne sont en aucun cas tenues de se livrer aux activités citées dans ce document ou toute autre présentation, ni de développer ou de publier quelque fonctionnalité mentionnée dans les présentes. Ce document, ou toute présentation afférente, ainsi que la stratégie et les éventuels futurs développements, produits, plates-formes et fonctionnalités peuvent être modifiés par SAP SE ou par ses sociétés affiliées à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Les informations contenues dans le présent document n'ont pas valeur d'engagement, et ne constituent ni une promesse, ni une obligation légale de fournir des données, du code ou des fonctionnalités. Les déclarations prospectives comportent divers risques et incertitudes en raison desquels les résultats effectifs pourraient différer sensiblement de ceux escomptés. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à ces déclarations prospectives et de ne pas s'en remettre à elles pour ses décisions d'achat.

SAP et tous les autres produits et services SAP mentionnés dans le présent document, ainsi que leurs logos respectifs, sont des marques ou des marques déposées de SAP SE (ou d'une société affiliée SAP) en Allemagne et dans d'autres pays. Tous les autres noms de produits et de services cités sont des marques déposées des sociétés correspondantes.

Consultez la page <https://www.sap.com/france/about/legal/trademark.html> pour obtenir un complément d'information sur les marques.